



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 20 JUIN 2017

Date de la convocation : 02 juin 2017

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Madame Pascale MOLBERT (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Bernard BOURNAZEAU (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Philippe BLAIN (Suppléant), Monsieur Segundo CIMBRON (Titulaire), Monsieur Jean François BORDELAIS (Suppléant), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant).

**DÉLIBÉRATION N°170620_006
AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2016
BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »**

DÉLIBÉRATION N°170620_006
AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2016
BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

VU l'article L5721-4 et les dispositions des chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant la délibération du Comité Syndical en date 07 février 2017 relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016 au Budget Primitif 2017 :

- Excédent d'exploitation (article 002 R) : 6 242 487 euros
- Excédent d'investissement (article 001 R) : 2 223 255,80 euros
- Affectation des résultats pour couverture du solde d'investissement corrigé des Restes A Réaliser 2016 (article 1068 R) : 348 338,92 euros

Considérant le vote du Compte Administratif 2016 en date du 20 juin 2017 :

- dont la section d'exploitation fait apparaître un excédent global de clôture de 6 590 825,92 euros hors prise en compte des Restes A Réaliser 2016 (RAR),
- dont la section d'investissement fait apparaître un besoin d'autofinancement global de clôture de 348 338,92 euros avec prise en compte des Restes A Réaliser 2016 (RAR),

Considérant que les résultats 2016 ont été correctement estimés lors de la reprise anticipée et qu'il convient de procéder à l'affectation définitive des résultats,

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir confirmer l'affectation initiale comme suit :
 - Excédent d'exploitation (article 002 R) : 6 242 487 euros
 - Excédent d'investissement (article 001 R) : 2 223 255,80 euros
 - Affectation des résultats pour couverture du solde d'investissement corrigé des Restes A Réaliser 2016 (article 1068 R) : 348 338,92 euros

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 20 juin 2017

Pour expédition conforme,

Le Président
de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT